

Juillet 2022

Égliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n°28



Egliseneuve d'Entraigues



Communauté de communes du Sancy



Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public

Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 Eliane Goy

Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud

Jeudi : Didier Cardenoux

Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

Députée : Laurence VICHNIEVSKY

laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

Sous-Préfet : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

Pharmacie : Claire Beghein : 04 73 71 91 37

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

Ramassage des objets encombrants : réservés aux personnes

Ligne régulière des Autocars André LR 108 (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi.

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30

Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—**Arrivée Égliseneuve 18:14**

(Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve 19:45** (Vendredi)

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc

63240 Le Mont-Dore -

Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Cabinet médical des hauts plateaux d'Égliseneuve

04 73 79 50 68

Fanny TESTARD (Egliseneuve)

Corinne SUDRE

Marina TOURNADRE

Consultations à Egliseneuve tous les lundis, mercredis et vendredis ou sur rendez-vous

Sandrine DI MEGLIO (Besse) : 07 68 70 89 22

Sophie ROBINNE (homéopathe) : 07 64 08 88 63

Cabinet d'ostéopathie (Besse) : 04 73 89 68 78

Clément Chaput

Pascal Ferrand

Marion Planeix

Pierre Saint Denis

Kinésithérapeutes :

Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Egliseneuve)

Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)

Camille CAPDUPUY : 04 73 84 17 84 (Besse)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Dentistes (Besse) :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09

Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

Infirmiers :

Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Égliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Cabinet Vétérinaire : 04 73 71 94 67

Didier Rousseau

Méloé Tronche-Faucher

Le mot du Maire



Chères Égliseneuveuses, chers Égliseneuveois,

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous retrouver à travers notre bulletin municipal.

Cet été va nous permettre de nous réunir au cours des animations organisées par les associations, dans des conditions redevenues normales.

Notre village va s'animer, les maisons s'ouvrir et nous allons revoir les amis de l'été.

Cette saison touristique s'annonce bien, grâce à notre territoire qui présente tous les atouts recherchés par les vacanciers. Merci à nos commerçants et acteurs du tourisme pour leur implication. Nous espérons, pour notre part, pouvoir mettre en service cet été l'aire naturelle de camping.

Nous remercions également tous ceux qui participent à la vie de notre village, notamment les parents d'élèves et l'équipe enseignante pour leur engagement dans la vie de notre école.

Grâce à vous tous, nous avons la chance de vivre dans un village dynamique et accueillant.

Continuons à cultiver l'esprit de convivialité grâce auquel il fait bon vivre chez nous.

Nous vous souhaitons de passer un bon été.

Didier Cardenoux et l'équipe municipale

La vie communale

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 23 février 2022

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021.

Ces derniers présentés sous la présidence de Pierre MOINS s'établissent comme suit :

-	<u>BUDGET PRINCIPAL ; EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 180 579.59 €
-	Section de Fonctionnement :	
-	Dépenses	494 438.23 €
-	Recettes	554 750.25 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 60 312.02 €
-	Résultat 2020 reporté	+ 140 383.97 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	+ 200 695.99 €
-	Section d'Investissement :	
-	Dépenses	122 526.84 €
-	Recettes	72 421.52 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 50 105.32 €
-	Résultat 2020 reporté	+ 29 988.92 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	- 20 116.40 €
-	<u>ÉTAT DE RESTES A RÉALISER :</u>	
-	Dépenses	138 736.00 €
-	Recettes	54 975.00 €

Ces travaux concernent essentiellement des travaux de rénovation des appartements du groupe scolaire et l'aire de camping-car.

-	<u>Affectation des Résultats :</u>	
-	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	96 818.59 €
-	Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001)	20 116.40 €
-	Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	103 877.40 €

- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité.**

-	<u>BUDGET EAU ; EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 141 743.74 €
-	Section d'Exploitation :	
-	Dépenses	96 392.27 €
-	Recettes	97 528.76 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 136.49 €
-	Résultat 2020 reporté	23 291.06 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	+ 4 427.55 €

-	Section d'Investissement :	
-	Dépenses	115 946.45 €
-	Recettes	180 054.20 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 64 107.75 €
-	Résultat 2020 reporté	+ 53 208.44 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	+ 117 316.19 €
-	<u>ÉTAT DES RESTES A RÉALISER :</u>	
-	Dépenses	201 345.00 €
-	Recettes	139 078.00 €
	Ces travaux concernent essentiellement les travaux de résorption des fuites sur le réseau.	
-	<u>Affectation des Résultats :</u>	
-	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	24 427.55 €
-	Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) :	117 316.19 €
-	<u>VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité.</u>	
-	<u>BUDGET ASSAINISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 16 277.90 €
-	Section d'Exploitation :	
-	Dépenses	26 454.90 €
-	Recettes	41 868.80 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 15 413.90 €
-	Résultat 2020 reporté	+ 10 034.27 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	+ 25 448.17 €
-	Section d'Investissement :	
-	Dépenses	26 730.31 €
-	Recettes	28 628.34 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 556.13 €
-	Résultat 2020 reporté	- 10 726.40 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	- 9 170.27 €
-	<u>ÉTAT DE RESTES A RÉALISER :</u>	NÉANT
-	<u>Affectation des Résultats :</u>	
-	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	16 277.90 €
-	Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001) :	9 170.27 €
-	Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	9 170.27 €
	<u>VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité.</u>	
-	<u>BUDGET CCAS : DEFICIT GLOBAL DE :</u>	+ 61.18 €
-	Section de fonctionnement :	
-	Dépenses	619.00 €
-	Recettes	499.00 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 120.00 €
-	Résultat 2020 reporté	181.18 €
-	RESULTAT DE CLÔTURE	+ 61.18 €

- **Affectation des Résultats** :
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) + 61.18 €
- **VOTE** : Ce dernier est voté à l'unanimité.
- **BUDGET LOTISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE** : - 39 691.13 €
 - **Section d'Exploitation** :
 - Dépenses néant
 - Recettes néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE néant
 - Résultat 2020 reporté - 2 304.17 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 2 304.17 €
 - **Section d'Investissement** :
 - Dépenses néant
 - Recettes néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE néant
 - Résultat 2020 reporté - 37 386.96 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 37 386.96 €

ÉTAT DE RESTES A RÉALISER : Néant

- **Affectation des Résultats** :
 - Affectation du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) : 2 304.17 €
 - Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001) : 37 386.96 €
- **VOTE** : Ce dernier est voté à l'unanimité.
- **VOTE DES COMPTES DE GESTION** : Ces derniers sont votés à l'unanimité.

PROGRAMME « FIC » 2022 :

Après en avoir délibéré et dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux suivant pour 2022 :
 - Travaux de voirie pour la somme de 39 850.00 € H. T (chemins des Aveix, du Joignal, départ du chemin de Redondel, Aulnay et Bohemy, parking du CCAS).
- **D'AUTORISER** le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces projets ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au titre du FIC ;
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au prochain budget communal.

DOSSIER « SOLAIRE DÔME » : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DU GARAGE COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la consultation lancée pour l'opération « Solaire Dôme » (pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du garage communal) a donné lieu à une analyse des offres et fait état du rapport dressé par Monsieur Pascal SERGÉ de l'ADUHME.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir la candidature de l'entreprise TBF SOLAIRE pour la réalisation des travaux susvisés et ce pour la somme H. T. de 16 350.00 €.

- **DIT** qu'une demande de subvention sera déposée auprès des services :
 - Du Conseil départemental du PDD pour une aide de 5 000 € ;
 - De la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour une aide de 1 500 €.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents administratifs avec l'entreprise susnommée et notamment le marché.

ADHÉSION A « AGEDI »:

Dans le cadre du changement de prestataire informatique, Monsieur le Maire expose, que la collectivité s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion et donne lecture des statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., approuvés par délibération en date du 8 avril 2021, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'ADHÉRER** au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- **DE DÉSIGNER** Madame Eliane GOY, Adjointe au Maire, comme déléguée de la collectivité à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **DE PRÉVOIR** au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 31 mars 2022

BUDGETS PRIMITIFS 2022.

Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui régissent l'élaboration d'un budget communal.

- **A- BUDGET PRINCIPAL** : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission « finances-budget » réunie le 26 mars dernier et s'établit comme suit :

Vote du Budget : Ce dernier, approuvé par 09 voix pour et 01 abstention, s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	617 379.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement :	349 900.00 €

En dehors des dépenses en « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 138 736 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

➤ Logiciels mairie	2 000.00 €
➤ Etude de faisabilité pour travaux de restauration de l'église	36 000.00 €
➤ Aire de camping-car + Aire naturelle de camping (supplément	35 500.00 €
➤ Voirie 2022	47 820.00 €
➤ Pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture du garage Communal	19 620.00 €

- **VOTE DES TAXES 2022** :

Monsieur le Maire souhaite rappeler quelques précisions au sujet de la taxe d'habitation. Comme l'année dernière, les communes ne votent pas de taux de la TH en 2022. Le taux de la TH sur les résidences secondaires sera le taux de 2019. Ce dernier reste figé jusqu'en 2022 inclus.

Pour la Taxe Foncière Bâti, le transfert de la part départementale de cette taxe se traduit depuis 2021 par un « rebasage » du taux communal. Ainsi, le vote se fait sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental.

Le Conseil, par 10 voix pour et 01 abstention, approuve la proposition faite par la commission des finances et du budget et il est décidé d'augmenter les taux de 2 %.

TAXES	TAUX 2021 (%)	TAUX 2022 (%)	PRODUIT 2022
FONCIER BATI	38.68	39.45	178 984
FONCIER NON BATI	27.33	27.88	59 607

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les attributions ci-dessous sont votées à l'unanimité :

Comité des fêtes	1 000.00 €
OCCE (Coopérative Scolaire)	1 200.00 €
Les Amis d'Egliseneuve	360.00 €
Société de chasse « La Montagnarde »	300.00 €
Association pour le don du Sang	90.00 €
La Farandole du Temps	60.00 €
Collège de Besse	200.00 €
Club de l'Amitié	450.00 €
ACIER	80.00 €
La Mémoire des Marchands de Toile	100.00 €
Bouchon et Buron	360.00 €
Envie de Cézallier	100.00 €

• SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Par 09 voix pour et 01 abstention, il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT d'un montant de 7 000 €.

• SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU CCAS :

Par 09 voix pour et 01 abstention, il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget du CCAS pour un montant de 229 €.

- B – BUDGET EAU :

Vote du Budget : Ce dernier approuvé par 09 voix pour et 01 abstention s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	119 581.00 €
Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	292 156.00 €

Ces travaux d'investissement correspondent à des travaux de grosses réparations et à des travaux de résorption de fuites sur le réseau.

Les travaux de résorption bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau « Adour Garonne » jusqu'à de 50 % ainsi que d'une subvention de la part du Conseil départemental du PDD de 40 %.

• SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL :

Sur proposition du Maire, le Conseil, par 09 voix pour et 01 abstention, décide que la somme de 47 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.

- **PRIX DU MÈTRE CUBE** : Par 09 voix pour et 01 abstention, il est décidé d'augmenter le prix du mètre cube d'eau de 0.05 € ce qui le porte à 1.15 €. Ce tarif sera appliqué lors de la prochaine facturation.

- C – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Vote du Budget : Ce dernier, approuvé par 09 voix pour et 01 abstention s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 53 373.00 €

Dépenses et Recettes d'Investissement : 71 250.00 €

Une étude est lancée auprès de la SAFEGE pour la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement pour un montant de 35 000 € essentiellement financée par des subventions du Conseil départemental et de l'agence de l'eau « Adour Garonne ». L'étude programmée l'année dernière pour la réhabilitation de la station d'épuration de La Longeix est annulée.

• **D – BUDGET DU CCAS :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 680.00 €

Pour information, le dossier déposé auprès de la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour la création de logements sociaux locatifs au sein de l'immeuble, propriété du CCAS, a été retenu. La prochaine étape étant la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

- E – BUDGET DU LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE :

Vote du Budget : Ce dernier approuvé par 09 voix pour et 01 abstention et s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 39 692.00 €

Dépenses et Recettes d'Investissement : 74 774.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SANCY POUR LES SANITAIRES DE L'AIRE NATURELLE DE CAMPING :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la réhabilitation des sanitaires de l'ancien stade pour l'aire naturelle de camping, une demande de subvention peut être déposée auprès de la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de 30 % auprès de la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour les travaux ci-dessus évoqués dont le montant s'élève à la somme H. T. de 22 312.70 €.

ASTREINTES HIVERNALES :

A l'unanimité, il est décidé de payer les sommes ci-après détaillées à Messieurs Antony MAZEYRAT et Jacques MAZEYRAT, personnel chargé d'assurer la viabilité hivernale pour la période 2021-2022

- 464.80 € pour les quatre astreintes assurées par Jacques MAZEYRAT (116.20 € x 4 = 464.80 €).
- 581.00 € pour les quatre astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT (116.20 € x 5 = 581.00 €).

AIRE DE CAMPING-CAR : FACTURE MAGE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de solder le marché signé avec l'entreprise Jean MAGE basée à Montgreleix (Cantal) pour l'aire de camping-car. Pour cela, il convient de statuer sur les pénalités de retard qui pourraient lui être facturées et à l'unanimité :

- Compte tenu que l'avancement des travaux a été perturbé par les conditions sanitaires générées par la pandémie qui a sévi en 2020,
- Considérant que l'entreprise n'est en rien responsable du dépassement du délai contractuel,
- Il est décidé d'exonérer l'entreprise susvisée des pénalités de retard.

CONTRAT DE TRAVAIL Alexandre CAMUS :

Le Maire informe l'Assemblée que le contrat CUI renouvelé avec Monsieur Alexandre CAMUS par décision du 21 octobre 2021 et arrivant à son terme le 27 juin 2022 ne peut être reconduit. Cependant, afin de couvrir les prochains besoins saisonniers, un contrat à durée déterminée pourrait être proposé à Monsieur CAMUS à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 3 mois à raison de 30 heures hebdomadaires en qualité d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'embaucher de Monsieur Alexandre CAMUS à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2022 aux conditions ci-dessus évoquées.
- **MANDATE** le Maire :
 - pour signer le contrat de travail aux conditions ci-dessus évoquées avec Monsieur CAMUS.

LABELLISATION «RAMSAR» DU RÉSEAU DES TOURBIÈRES ET DES LACS DU CÉZALLIER ET DE L'ARTENSE :

Monsieur le Maire indique qu'il/elle a reçu du **syndicat mixte du Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne** une proposition de délibération pour l'intégration des tourbières et lacs de la commune au périmètre du site proposé dans le cadre du projet de labellisation RAMSAR.

Rappel du contexte :

Suite à une concertation locale engagée en 2016 avec les acteurs du territoire et les partenaires techniques et institutionnels (collecte de savoirs et savoir-faire locaux sur les tourbières, ateliers participatifs sur le devenir des tourbières, comité de suivi de l'animation du réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense, Fête des tourbières...), le Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne, prépare un projet de demande de labellisation auprès de l'UNESCO pour la reconnaissance de l'importance internationale du « Réseau de tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense », au titre de la convention de Ramsar. Celle-ci vise à favoriser « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des mesures prises au plan national et par la coopération internationale, comme moyens de parvenir au développement durable dans le monde entier ». Cette labellisation n'a pas d'effet juridique ou réglementaire ; elle constitue une reconnaissance de la qualité de ces milieux, mais aussi un engagement de l'Etat au plan international pour en conserver les principales caractéristiques écologiques.

Le projet de labellisation RAMSAR du « Réseau de tourbières et de lacs du Cézallier et de l'Artense » s'étend sur un territoire de 36 communes du Parc des Volcans d'Auvergne ; il concerne près de 178 tourbières inventoriées, ainsi que les lacs naturels et plans d'eau d'intérêt (Pavin, Chauvet, Lac d'En Haut, Roussillou, Jolan...). Avec ses 121 000 hectares, cet espace serait reconnu comme le troisième plus vaste site Ramsar français. Il vient conforter la prise en compte des tourbières sous représentées dans ce réseau international.

En vue de cette reconnaissance internationale et pour favoriser la prise en compte du rôle majeur des zones humides et des tourbières dans la gestion de l'eau, de la biodiversité et de régulation du climat, **Monsieur le Maire propose l'intégration des zones humides, tourbières et lacs de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues au réseau international Ramsar** ; elles présentent en effet tous les atouts pour souscrire à ce label : richesse écologique, sites Natura 2000, mesures de gestion et de préservation en place ou en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 07 voix pour et 03 abstentions décide : que le territoire de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues soit proposé à la labellisation Ramsar, intégrant ainsi ce périmètre défini par le Comité de pilotage du 29/08/2019.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 18 mai 2022

LOCATION APPARTEMENT DE LA POSTE.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'appartement sis à l'étage du bureau de poste a été libéré par Madame Audrey MOREL et Monsieur Géraud GALVAING. Madame Alexandra MARGIOTTI et Pierrick LE NAVELANT intéressés, souhaiteraient aménager au 1^{er} juillet 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil :

- **DIT** que la présente location est consentie pour une durée de six ans à compter du 1^{er} juillet 2022 à Madame Alexandra MARGIOTTI et Pierrick LE NAVELANT moyennant un loyer mensuel de 400 €.
- **DIT** qu'un dépôt de garantie du même montant sera facturé avec le premier mois de loyer.
- **DIT** qu'une provision sur charges de 100 € pour les frais de chauffage leur sera également facturée chaque mois.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour la signature du bail.

FINANCES : PASSAGE ANTICIPÉ A LA M57 AU 01-01-2023. Sur le rapport de Monsieur le Maire,

- VU l'article L 2121-29 du CGCT,
- VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 des finances pour 2019,
- VU l'arrêté interministériel du Ministre de l'action et de comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
- CONSIDÉRANT que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la ville,
- VU l'avis favorable du comptable assignataire, Madame Claudine BARDIN-FLOIRAS, en date du 26 avril 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la ville d'Egliseneuve d'Entraigues à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES : DÉCISIONS MODIFICATIVES :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 pour annulation du titre 35/221 (attribution de compensation TP) et une réservation au gîte des rivaux.

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitr e	Article				Nature	Montant
67	673				Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00
Total						2 000,00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article				Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	-2 000,00
Total						-2 000,00

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique en date du 3 mai 2022 qui a examiné les propositions ci-dessus et rendu les avis suivants :

- Avis favorable à l'unanimité de la part des représentants des collectivités,
- Avis défavorable à l'unanimité de la part des représentants du personnel.

Il est décidé à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus et de ne pas suivre l'avis du comité technique.

CONCERT « SANCY TOUR » DU 02 AOÛT 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération du Sancy Tour, une représentation artistique doit être organisée sur la commune. Il rappelle également que cette opération est organisée en partenariat avec la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY et la COOPÉRATIVE DE MAI. Il explique à l'Assemblée que dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY s'engage à régler les sommes demandées par la Coopérative de Mai pour l'organisation des spectacles, soit un coût de 2 000 euros par représentation.

Il précise que pour organiser les engagements respectifs de la Commune et de la Communauté de Communes, il doit être conclu une convention financière, prévoyant pour la commune notamment :

- La mise à disposition des salles permettant l'accueil du concert ainsi que les matériels demandés par les organisateurs
- Organiser la restauration des artistes et de leurs équipes
- Participer financièrement à l'opération à hauteur de 300 euros

Après en avoir pris connaissance du projet de convention et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour la réalisation des représentations artistiques ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférant.

PARTICIPATION AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE LA RACE SALERS DU 27 AOÛT 2022 A ARDES SUR COUZE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le concours départemental de la race Salers se tiendra samedi 27 août prochain à Ardes sur Couze et que la commune d'Egliseneuve d'Entraigues a été sollicitée par l'association Anim'Ardes pour une participation financière à cette manifestation (cloche, don, pub...). Après délibération et à l'unanimité, il est décidé de participer à hauteur de 100 € pour une publicité sur livre.

ASTREINTES HIVERNALES SUPPLÉMENTAIRES 2021-2022 :

Le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 31 mars dernier concernant les astreintes assurées durant la période hivernale 2021-2022 par Messieurs Jacques et Anthony MAZEYRAT pour assurer le déneigement des voies communales. A ce jour, il conviendrait de payer deux astreintes supplémentaires à Monsieur Anthony MAZEYRAT. A l'unanimité, il est décidé de payer la somme de 232.40 € pour les deux astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT au mois d'avril. Ces dernières feront partie intégrante de la prochaine rémunération

- **RAPPORT DE DANIELLE HUGUET SUR LA RENCONTRE TERRITORIALE TRAME NOIRE** :
A l'initiative du Parc des Volcans cette rencontre visait à informer les communes de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Cette pollution est la deuxième source d'extinction d'espèces après les pesticides. Elle influe sur tout le vivant, y compris le végétal et les milieux aquatiques. Des solutions ont été proposées pour diminuer le nombre de points lumineux par habitant, améliorer l'efficacité des luminaires tout en limitant leur nuisance, impliquer la population dans les choix et sensibiliser les enfants dès l'école.
Ces objectifs rencontrant celui des économies d'électricité déjà poursuivi par la commune d'Egliseneuve, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire de donner suite à une offre d'étude gratuite concernant l'éclairage public.
- **FORMATION PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1)** : Après avoir pris connaissance du devis dressé par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Puy de Dôme qui s'élève à la somme de 683.40 € et sur proposition du Maire, les communes de Compains et d'Espinchal seront contactées pour participer à cette formation.
- **RÉNOVATION DES APPARTEMENTS DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT** : Monsieur le Maire a reçu Nadège PAPON, architecte, pour dresser une évaluation des travaux. Sa proposition est en attente.

Le site internet de la commune est périodiquement mis à jour. Nous vous conseillons de le consulter régulièrement.

Dans la rubrique « Accueil » « actualités » vous trouverez des informations ponctuelles et utiles.

N'oubliez pas que tous vos événements prévus ou passés à publier dans le journal « La Montagne » vous pouvez contacter William Chabaud, notre correspondant, uniquement par tel. 06 21 59 35 35 ou par mail : william.jean.marc.chabaud@gmail.com

*8 mai 2022 - 77ème anniversaire de la fin de la
Seconde Guerre mondiale*



Culture et patrimoine

Jazz en fête au foyer rural

A la Nouvelle-Orléans, la musique est omniprésente. Cette ville a donné son nom au style traditionnel qui fascine depuis un siècle les passionnés de jazz. No Red Coin s'inscrit dans cette tradition en rendant hommage à ses plus grands artistes.

Quant à Léon et Joseph, le goût pour cette musique leur vient de leur grand-père, qui passait sur son phonographe les disques de Louis Armstrong, de Billie Holiday, Bessie Smith ou encore Fats Waller. Dès lors, les deux frères s'emploient à dénicher et à interpréter des perles des répertoires américain et français.

Malgré un public peu nombreux pour assister à ce très beau spectacle que nous ont offert les frères Le Nair salle du foyer rural, l'enthousiasme se lisait sur les visages et dans les gestes des participants.



« RENVERSANTE IMMERSION » AU BOIS DE CHAUX

Pour cette 16ème édition Horizon Sancy, dix œuvres sont installées dans le Massif du Sancy jusqu'au 18 septembre. Celle d'Edouard Sautai, mise en place à la cascade du Bois de Chaux, nous plonge dans la "Renversante immersion".



LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LA FONT SAINTE

La fondation de ce sanctuaire semble remonter aux dernières années du XVII^{ème} siècle. Son existence n'est pas encore mentionnée dans un procès-verbal de visite épiscopale faite en 1676 par Mgr Gilbert de Vainy d'Arbouze, mais dans un document de ce genre, en date du 1^{er} septembre 1700, on lit : « Près du village, il y a un petit oratoire, sans aucun revenu, où l'on honore la Sainte-Vierge ».

La tradition rapporte que cet oratoire avait succédé à un vieil arbre dans le tronc duquel se trouvait primitivement la statue de la Vierge-Noire. L'arbre étant mort de vétusté, on construit le petit sanctuaire au même endroit, tout à côté de la fontaine à l'eau miraculeuse.

Cette construction, aux proportions exigües, menaçait ruine une trentaine d'années après. Un procès-verbal du 10 juin 1727 constate, en effet, que « la voûte de l'édifice est fort endommagée et qu'on travaille à agrandir l'oratoire ». Le curé d'alors était Antoine Bergier.

En 1735, lors d'une autre visite pastorale, la chapelle de la Font-Sainte est trouvée « en très bon état. Elle devra être fermée chaque jour, avant la nuit, à peine d'interdit. Le curé en aura la clef ». Le curé d'alors était Jean Vedrine.

L'oratoire est toujours debout, grâce à la sollicitude des différents curés qui se sont succédé à Egliseneuve. En 1786, le curé Antoine Mathias fit construire les fenêtres du chœur ; de 1834 à 1840, le curé Michel Chantemerle y fit d'importantes réparations, de même que l'abbé Joly en 1868.

Au-dessus de la source miraculeuse se trouve une croix de style maçonnerie, car une étoile à cinq branches surmonte le buste et la tête d'un personnage en costume de condottiere, au centre d'un soleil.

Jacques BERNARD

Une cure de jouvence pour notre patrimoine religieux

Des bénévoles n'ont pas hésité à revêtir leur uniforme de travail pour tenter de redonner à la chapelle de la Font-Sainte son éclat d'antan. Balais, seaux et éponges se sont activés durant deux demi-journées. Ce dur labeur fut récompensé par un café gourmand, salle des associations, gentiment offert par Josette et Nicole.



Les anciennes chaises de l'église ont été remplacées par de plus récentes



Vie associative

Un repas de Noël tardif

Un moment de partage et de convivialité salle du foyer rural pour ce repas servi à une soixantaine de participants et organisé par le club de l'Amitié. Après une situation sanitaire un peu compliquée les membres étaient ravis de se retrouver enfin en février. Quelques repas ont été remis à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer.



Belote et... rebelote pour deux associations

Samedi 19 février l'association « Bouchon & Buron » a organisé son premier concours de la saison auquel vingt-quatre équipes ont participé. Le 1er lot a été remporté par une équipe picherandaise, Yannick Chabaud et Yves Gominard ; le 2ème lot a été attribué à Estelle et Viviane et le 3ème lot à Marie-Sarah Verdier et Julien Solignac.

Samedi 19 mars c'était au tour du club de l'Amitié d'organiser son deuxième concours. Trente-quatre doublettes se sont affrontées et c'est le Cantal qui est à l'honneur ce soir-là pour le premier lot. Yves Martin et Serge Floret sont repartis avec deux jambons. Pour ces deux concours de la saison les participants se sont livrés à des luttes acharnées dans une atmosphère calme et chaleureuse. Entre chaque partie l'assistance se retrouvait à la buvette pour déguster une pâtisserie concoctée avec soin par les membres de ces deux associations. De nombreux lots ont été distribués. Deux belles soirées clôturées par la soupe à l'oignon.



Les thés dansants ont repris du service...

Les amateurs de danse se sont retrouvés pour ce thé dansant organisé par le club de l'Amitié avec le quatuor Chevarin ce dimanche 27 mars salle du foyer rural. Certains n'ont pas hésité à faire des dizaines de kilomètres pour un après-midi de plaisir.



Samedi 18 juin le club de l'Amitié a invité les élus et le personnel communal, salle des associations, pour un apéritif «déjeunatoire» afin de les remercier pour leur disponibilité et les services rendus lorsque le club en a besoin. Un moment très chaleureux, dans les cœurs comme au-dehors (32° !)



Repas de printemps

Samedi 25 juin le repas de printemps du club de l'Amitié a été servi à soixante-quinze adhérents, salle du foyer rural. Chez nous les bonnes habitudes ne se perdent pas !



La chasse aux oeufs

« A Pâques, en famille, venez découvrir la cascade du Bois de Chaux, pêcher la truite dans la rivière de la Rhue et en fin de journée déguster notre fromage de saint-nectaire ».

Telle était la phrase mystère à découvrir en cherchant des indices cachés dans les vitrines des commerçants.

A l'initiative de l'association « Bouchon & Buron » la chasse aux œufs s'est déroulée sous le soleil de ce beau dimanche de Pâques pour le bonheur des quarante-cinq enfants dont les plus petits sont partis en quête des œufs dans le square pendant que les plus grands se lançaient à la découverte de la phrase mystère. Tous les enfants ont été récompensés. Quant à la tombola qui consistait à deviner le nombre de chocolats dans un bocal, elle a rapporté la somme de 240 euros, reversée au secours populaire au profit de l'Ukraine ; cet argent contribuera à l'achat d'une ambulance.



Annonce

Exposition de peinture

*Salle du foyer rural
du 10 au 17 août 2022*

Vernissage mercredi 10 août à 12 H

La mémoire des marchands de toile

Gérard Fandard nous a quittés le 14 juin dernier.

Arrivé à Égliseneuve en 2008 pour y passer sa retraite, il a rapidement lié des liens d'amitié forts avec les Égliseneuvois.

Son caractère généreux et curieux de tout l'a incité à participer activement à la vie de notre village.

Membre de nombreuses associations (les Amis d'Egliseneuve, le Club de l'Amitié, la Troupe de l'Escourdou, ACIER...), son travail comme DDEN à l'école d'Egliseneuve ou comme correspondant du journal « La Montagne » a montré son implication dans la vie de notre commune.

Mais c'est certainement en créant « La Mémoire des Marchands de Toile » que Gérard montrera son talent à écouter, collecter et transmettre l'histoire de notre pays.

Son œuvre considérable, digne d'un chercheur, rayonne bien au-delà des frontières d'Egliseneuve et le passionnera jusqu'au bout.

Devenu aussi Égliseneuvois que nous tous, Gérard nous laisse l'image d'une personne humble, passionnée et attentive aux autres ; il laisse aussi, à travers son travail, un témoignage de l'histoire des gens d'ici.

Son souvenir restera longtemps parmi nous.



Didier Cardenoux

Gérard Fandard, son fondateur en 2015 et président d'honneur, nous a quittés.

Il laisse son empreinte dans la vie locale. Venu se ressourcer au terme de sa carrière à Egliseneuve-d'Entraigues, qui l'avait adopté et où il s'était fait de nombreux amis, Gérard Fandard s'était investi dans une nouvelle activité : l'évocation, grâce à maintes recherches, entretiens et déplacements à travers « la terre sainte », du rôle et de l'influence des marchands de toile désormais négociants voyageurs. Il est parti avec curiosité et bienveillance à la découverte de cette émigration, interpellé au départ par les belles maisons d'Egliseneuve qui ne correspondaient pas au modèle traditionnel des maisons jadis de l'Artense et du Cézallier.

Entouré de quelques amis, il s'y était investi avec passion et professionnalisme ; il était devenu une référence sur le sujet et multipliait expositions itinérantes, conférences et exposés auprès des jeunes générations dans les collèges notamment pour faire connaître et reconnaître les marchands de toile devenus ses amis. Nous lui dédions l'exposition à l'étage de la Maison des fromages mis gracieusement à la disposition de l'Association par la municipalité.

L'objectif de l'Association demeure : « raconter et faire revivre l'aventure migrante des marchands de toile » de l'Artense et du Cézallier depuis le XIXème siècle jusqu'à nos jours.

Nous lui dédions la rencontre du 5 août prochain au foyer rural, de 14h30 à 17h30 : « Du marchand de toile au négociant voyageur. Une épopée auvergnate ».

Jean François Serre

Président de La Mémoire des marchands de toile

Du marchand de toile au négociant voyageur

Une épopée auvergnate

Egliseneuve-d'Entraigues

le 5 août 2022

Au Foyer rural 14h30-17h30

ENTRÉE LIBRE



Organisé par l'Association « La Mémoire des Marchands de toile », cet événement répond à deux objectifs : renouer avec nos amis adhérents après ces dernières années contraintes par le contexte sanitaire et les changements intervenus à la suite du départ de son fondateur et chercheur Gérard Fandard ; faire vivre cette Mémoire en évoquant les marchands de toile sous leurs différents aspects historiques, sociologiques, économiques et... locaux pour aller à la rencontre des négociants voyageurs d'aujourd'hui grâce à des intervenants de qualité. Il s'agit d'une rencontre vivante, ouverte à tous et pendant laquelle échanges et témoignages seront les bienvenus. Elle sera clôturée par un moment convivial.

Le Président, Jean François SERRE.

ANNE CLAIRET
Auteur d' « Histoires des marchands de toiles », racontera sa découverte passionnante des marchands de toile.

MARC PRIVAL
Géographe, spécialiste des migrations, situera l'exil, temporaire au départ, des marchands de toile, comme un des phénomènes migratoires cantaliens.

ANTOINE HACOT (SOUS RESERVE)
Industriel du textile, dira combien les achats des marchands de toile ont représenté à une époque, une part de marché importante de l'industrie textile.

ANDRÉ RODDE
Ancien président de la Fédération nationale des négociants voyageurs parlera d'un métier passionnant qu'il a quitté il y a quelques années.

RAYMOND CERRUTI
Ancien président de l'Assemblée permanente des CCI et ancien maire de Riom-es-Montagnes, rappellera l'apport des marchands de toile « au pays ».

Une exposition se tient tout l'été au premier étage de la Maison des fromages. Visitez le site internet de l'association « La Mémoire des Marchands de toile » www.lamemoiredesmarchandsdetoiles.fr



AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNE D'ÉGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES, ET DE SON MAIRE DIDIER CARDENOUX, AINSI QUE DE LA COMMUNE D'ESPINCHAL.



Fête des Sept Frères

Il y en avait pour tout le monde durant ces quatre jours bien ensoleillés pendant lesquels les attractions foraines et les animations sont allées bon train. Les festivités ont débuté par un repas salle du foyer rural, servi à 180 participants. Samedi après-midi s'est déroulé le concours de pétanque en 44 doublettes. Pour clore la soirée, bal gratuit en plein air animé par « CANTAL'SON Podium Maxximum ». Dimanche matin c'était au tour des exposants de s'installer pour le vide-grenier. A 11h15 s'est tenue la traditionnelle messe des Sept Frères suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts et du vin d'honneur offert par la municipalité. En fin de soirée le groupe Wazoo a pris le relais en plein air avant le tir d'un grand feu d'artifice. L'après-midi du lundi, le champ était laissé libre aux enfants pour différents jeux et un concours de gâteaux au chocolat. Un bon cru pour cette fête patronale.



La vie scolaire

Très bonnes nouvelles pour l'école :

- notre maîtresse Rozenn reste à Egliseneuve pour l'année scolaire prochaine ;
- l'effectif des élèves pour la rentrée remontera à 14 ;
- les inscriptions sont possibles à n'importe quel moment en s'adressant à la mairie.

Jour de marché ensoleillé pour les enfants de l'école

Vente fructueuse au profit de l'école : chocolats, muguet et confections réalisées par nos « p'titous ».
Belle initiative entourée de nos fidèles exposants présents sur le marché hebdomadaire.



Randonnée gourmande sur le sentier des écoliers

Accompagnés par Eliane, Rozenn et Sabine les enfants ont vaillamment parcouru les 4,5 km du sentier d'Aulnay. Ils se sont extasiés devant la «cabane du ruisseau de la tranquillité » bâtie par d'anciens élèves de primaire. Clôture de la journée par un petit goûter aux madeleines.



Informations

Le loto de l'école a fait des heureux le samedi 14 mai salle du foyer rural. De nombreux lots ont été distribués. Le bénéfice s'élève à la coquette somme de 1553,90 €.

En septembre, une animatrice du SITCOM des Couzes viendra parler aux élèves des déchets (recyclage, pollution) et de leur compostage. Rozenn suggère de mettre en place un projet de compostage pour l'école, peut-être en lien avec la cantine. Cet objectif pourra être élargi par une sensibilisation à la pollution lumineuse, en lien avec une campagne d'information sur ce thème par le Parc des Volcans.

Classe de découverte dans le Lot

Cette année la classe unique de l'école d'Egliseneuve a vécu de chouettes projets dont un qui s'est développé sur le thème du cinéma. Depuis le mois de septembre, tous les élèves de la classe, de la petite section au CM2, ont participé à la création d'un petit court métrage en stop motion (images animées) avec le festival Plein la Bobine de la Bourboule et le pôle de Lecture Publique du Sancy. Riche de découvertes et de rencontres, ce projet s'est concrétisé par une diffusion lors du Festival International de Cinéma Jeunes Publics au mois de mai ! Récemment nous sommes allés observer le tournage du téléfilm « le doc et le veto » à Besse pour en apprendre un peu plus sur les coulisses du cinéma.

Sollicitée par l'AOP Saint Nectaire, la classe a été filmée et interviewée dans une prairie fleurie primée par le concours des prairies naturelles pour promouvoir la richesse de ces milieux dans notre environnement.

Ces différentes expériences cinématographiques se concrétisent par un beau séjour de trois jours dans le Lot, près de Cahors, où les élèves sont les vedettes de leur propre court-métrage.

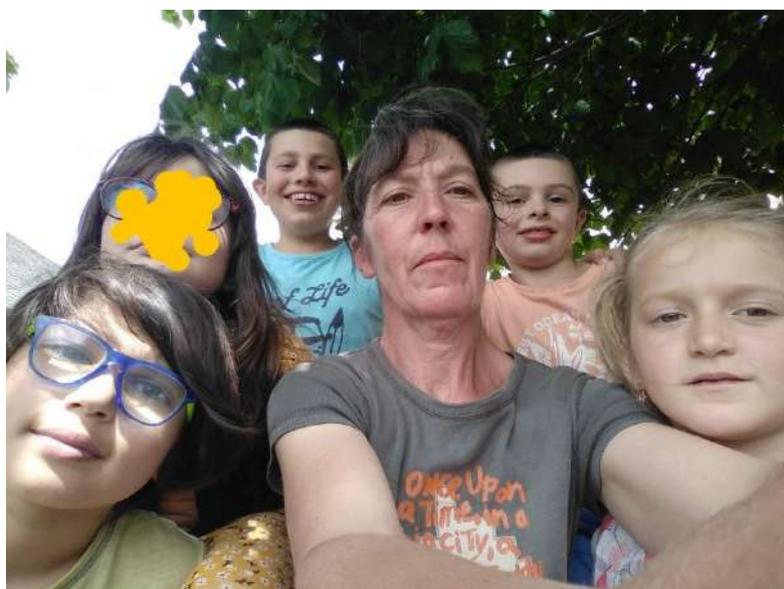
Ce fut un beau séjour pour les enfants, un premier départ en voyage de classe dans une ambiance joyeuse dans le monde du Far West en compagnie de notre animateur Yann. Silence, ça tourne ... Action !

Rozenn de Larouzière



Déjeuner en plein air sous les tilleuls !

Petit clin d'œil aux cantinières, Madeleine et Nathalie, pour leur travail consciencieux et dévoué. Les « p'titous », comme elles les appellent, apprécient chaque jour leurs menus équilibrés et leur présence bienveillante à leur écoute



Informations

Déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour les travaux non soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur. Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Transformation d'un garage en pièce de vie.

Agrandissement (véranda, surélévation ou pièce supplémentaire).

Modification de l'aspect extérieur.

Ouverture de porte, fenêtre, vélux ou changement pour un autre modèle.

Changement de volets par des stores par exemple ou changement de couleur.

Changement de toiture.

Construction nouvelle (abri de jardin, pergola, garage).

Clôture ou mur.

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée via le site internet de la commune dans la rubrique **Mairie/urbanisme**.

Les déchets qu'il est interdit de jeter dans une poubelle normale



- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe un point de collecte à l'entrée (à droite) de la mairie.



- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés dans une pharmacie qui les redirigera vers une filière de destruction spécialisée.



- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchets. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, les déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.



- **Les huiles de moteurs et autres, huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.

- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.



En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

**Le gîte des Rivaux retrouve son teint de jeunesse sous le pinceau de Rachel, sa régisseuse, et d'Alexandre, notre employé communal saisonnier.
Les deux gîtes, grâce aux bons soins de Rachel assistée parfois de Guy, son époux, attirent randonneurs et familles qui ne cachent pas leur satisfaction.**



Quelques-unes des multiples réalisations des employés communaux...

Réfection du mur de soutènement chemin du Foirail



Elagage chemin de la Longeix



Aménagement au plan d'eau



Pose d'un regard et d'un compteur d'eau dans le bourg



Parlons patois (Parlons patoué)

Paiâ répondre

En col i à ià en gros païzan, son dreit cuzi érà merchand de vi a Parî. Enà dareià, vingué.

Screugué, é tri semana d'après là letrà ribé. Beilavà quienze pistola de lepor qu'érà pe vendre. Demouraià ma a le tuâ é le spediâ pe là routà. Ma davan peitavà é nà responsà é depa mancâ de « boutâ en tembre ».

Cou érà lau proumeir ten de le tembre. Le païzan se digué (didié) :

- Ca couà vo dire « boutâ en tembre » ? Qu'einhà coutinaïà à carculàd que cuzi ? N'en sà loan que Parizien !
Le jou de là feirà ané ve là postà, bouté le na pe le fenestrou ...
- Cou ei vous là drolà de la letra ? Dijaz, le cuzi de Parî me demandà é nà responsà é me di de boutâ en tembre... ca cou ei co ?
- É be pardî, cou ei pa bei se (ze) de paiâ le por(t) !
- A là chareinhà (couti)... pa paiâ le por(c) ! é be pau peitâ là responsà é nà peissà, é le por(c) mai ! Me doutavà de caucare, diau vi là boursà en pé d'ériçsou. E jou d'aneù le monde valon pau, le melhu vau re !

Payer pour répondre

Il y avait une fois un gros paysan dont le cousin germain était marchand de vin à Paris. Une arrière-saison il vint.

Il écrivit et trois semaines après, la lettre arriva. Il proposait quinze pistoles pour le porc qui était à vendre. Il n'y aurait qu'à le tuer et l'expédier par le roulage. Mais avant il attendait une réponse, et ne pas oublier de mettre un timbre.

C'était aux premiers temps du timbre-poste. Le paysan se demanda :

- Qu'est-ce que ça veut dire « mettre un timbre ». Quelle coquinerie a calculé le cousin ? Il en sait long ce Parisien !

Le jour de la foire il alla à la poste, mit le nez au guichet...

- C'est vous la dame des lettres ? Dites, le cousin de Paris me demande une réponse et me dit de mettre un timbre... qu'est-ce que c'est ?
- Eh bien pardi, ce n'est pas à lui de payer le port !
- Ah la canaille
- ... Pas payer le porc ! Eh bien il peut attendre la réponse un moment, et le porc aussi ! Je me doutais de quelque chose, il doit avoir le porte-monnaie en peau de hérisson. De nos jours le monde vaut peu, le meilleur ne vaut rien.

*Texte proposé par notre regretté Raymond LACOMBE,
Secrétaire de l'Association « Euvarnhà : patué é tradÿsieu de cha nezautrei »,
dont l'avenir paraît compromis en raison du manque d'adhérents !*

Le CD accompagné d'un livret, retraçant en 15 épisodes la vie dans nos campagnes, durant la grande guerre 14/18, est encore disponible au prix de 15 €.

Jean-René TOURNADRE

Nos services et associations

Les erreurs ayant été constatées sur le bulletin précédent ont été corrigées. Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément.

CAFÉ DE LA POSTE

TEL : 04 73 71 91 07

BAR DU CHEVAL BLANC

TEL : 04 13 71 91 29

BAR DE L'HOTEL DU NORD

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 28

AUBERGE DES CASCADES

Route de Besse

TEL : 04 73 71 90 76

HOTEL DE LA PROVIDENCE

Route de Besse

TEL : 04 73.71.90.03

LA GRANGE D'ENTRAIGUES – BAR

CHAMBRES D'HÔTES

TEL : 06 13 53 56 74/09 51 05 75 06/

SALON DE THÉ – CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES

“Le chalet familial”

4, rue du Riou Cros

TEL : 07 66 08 52 44

au.chalet.familial@gmail.com

Boulangerie MORILLAT ouvert le matin (fermé le lundi)

TEL : 04 73 88 61 87

Epicerie VIVAL (fermé le lundi)

TEL : 06 01 75 51 17

TABAC-PRESSE, SOUVENIRS (fermé le jeudi après-midi)

FALGOUX Lydie

TEL : 04 73 71 95 07

COIFFURE (fermé le lundi)

AUGUIN Cathy

TEL : 04 73 71 93 65

TAXI

LAC Jean-Louis

TEL : 04 73 71 94 44

LADEVIE David

TEL : 06 69 58 64 83

COMITÉ DES FÊTES

CLUB DE L'AMITIÉ

LES AMIS D'ÉGLISENEUVE

BOUCHON & BURON

LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILE

SOCIÉTÉ DE CHASSE

SOCIÉTÉ DE PÊCHE

STATION SERVICE (ORCEYRE) (automate 24/24)

BROCANTE

AMBLARD Marcel

TEL : 04 73 71 91 60

GARAGES AUTOMOBILES

BLANQUET Bernard

TEL : 04 73 71 92 69

Garage d'Entraigues

BOULOGNE Guillaume

TEL : 04 73 56 18 15 /06 45 98 62 59

FUEL TRANSPORT

VERDIER Pascal

TEL : 06 84 16 55 69

COUVERTURE ZINGUERIE

BAPT Christian

TEL : 04 73 71 91 11

PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGISTE

ESCALIER Laurent

TEL : 04 73 71 90 88

TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT

GOMINARD Robert

TEL : 04 73 71 91 07

PLANE SYLVERE

TEL : 04 73 71 94 98

CARRIERE CTPP

TEL : 04 73 71 92 57

COMMERCES DE BESTIAUX

ECHAVIDRE Luc

TEL : 04 73 71 91 18

VIDAL Robert

TEL : 04 73 71 94 00

MAISON DES FROMAGES

(ouvert en période de vacances scolaires 10h-18 h)

Philippe MOINS

TEL : 06 68 83 86 56

ARTISAN D'ART

“MAISON VAN STIJN”

TEL : 04 73 71 53 28

Laurent MARION

06 20 12 57 37

Roger VIDAL

06 62 40 18 81

Jean-René TOURNADRE

06 33 87 60 38

Brigitte ECHAVIDRE

07 87 26 79 11

Jean-François SERRE

06 81 30 75 09

Philippe GUITTARD

06 24 75 33 33

Bernard GUITTARD

06 21 73 62 95

Directeur de publication : Didier CARDENOUX
Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET
Ont contribué : Jacques BERNARD, Jean-René TOURNADRE et Mairie d'Égliseneuve



Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages
Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98
Courriel : egliseneuve@free.fr
